

# Sentier de la Dame aux Loups

ZUTKERQUE



## Sentier de la Dame aux Loups ZUTKERQUE

### Mais qui est la Dame aux Loups ?

Marie-Cécile-Charlotte de Laurétan est née en 1747 à Zutkerque. Extravagante, femme libre aux cheveux coupés courts et exerçant pour métier une passion d'homme, la Baronne de Draëck dénotait dans le contexte de l'époque. Passionnée par la chasse et la vénerie, elle a exterminé 767 loups avec sa meute de 40 chiens.

Ce tableau de chasse lui a valu les surnoms de « la Dame aux loups »,

« la Diane de Brédenarde » ou encore « la grande louvetière du Pas-de-Calais ».

Elle a 24 ans lorsque ses parents décident de la marier au baron de Draëck, alors âgé de 45 ans. Le mariage a lieu le 6 août 1771 à l'église de Zutkerque et Marie devient la baronne de Draëck, vêtue d'une robe qu'elle a enfilée sur ses habits de chasse.

Mais la vie de famille ne lui convient pas.

Pendant la Révolution de 1789, elle a reçu la protection des villageois, reconnaissants de ses services.



A ne pas manquer lors de votre balade !



### Eglise St-Martin de Zutkerque A

Construite au 19<sup>ème</sup> siècle, l'église St-Martin se caractérise par sa tour de style Renaissance, seul vestige de l'église d'avant la Révolution. À l'intérieur, se trouve une magnifique chaire en bois sculptée datant du 17<sup>ème</sup> siècle. Membre du réseau « Églises Ouvertes », l'édifice vous accueille du lundi au samedi de 10h à 16h.

### Château de la Baronne de Draëck B

Ce château du 18<sup>ème</sup> siècle était la demeure de la Dame aux Loups. Vous pouvez franchir le porche afin d'y admirer la façade jaune-barre de cette demeure. Respectez les lieux. Vous êtes dans une propriété privée.



### Eglise St-Léger de Polincove C

Avec son clocher crénelé, l'église St-Léger, construite au 19<sup>ème</sup> siècle, est nichée dans la vallée de la Hem. Sur la façade extérieure sont incrustées d'anciennes pierres de taille dont un trèfle évoquant les débuts de la christianisation de la Morinie.

### Etang de pêche du Moulin Bleu D

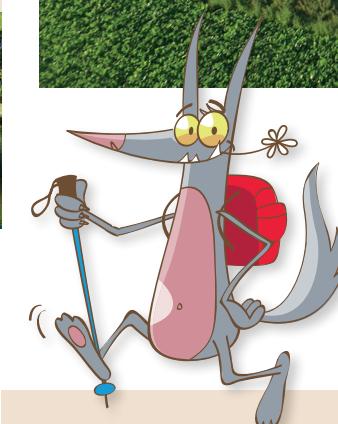
La Hem prend sa source à Escoeilles. A partir du Fort Saint-Jean, elle est canalisée et devient le Mardick avant de se jeter dans l'Aa. Datant du 19<sup>ème</sup> siècle, le Moulin Bleu utilisait l'énergie des eaux de la Hem pour la fabrication de farine. A l'arrêt depuis 1958, aujourd'hui, c'est un lieu prisé des pêcheurs.



**RENSEIGNEMENTS :** Comité de Promotion Economique et Touristique Intercommunal

66 place du Général de Gaulle - BP 4 - 62370 Audruicq

Tél : 03.21.00.83.83 - Mail : comitepromo.regionaudruicq@ccra.fr - [www.tourismeaudruicq-oyeplage.fr](http://www.tourismeaudruicq-oyeplage.fr)



|  |  |
|--|--|
|  | Pratique pédestre et VTT               |
|  | Départ Place de la Mairie de Zutkerque |
|  | Distance 14 km Variante 7 km           |
|  | Durée 3h45 Pédestre 1h45 VTT           |
|  | Durée variante 1h45 Pédestre 0h45 VTT  |
|  | Balise                                 |



Téléchargez  
le circuit ici !

Visorando  
randonnee-sentier-de-la-dame-aux-loups

Sentier de  
**la Dame  
aux Loups**  
ZUTKERQUE



Départ : Place de la Mairie de Zutkerque

1 Face au panneau de départ, prenez la rue à droite opposée à l'église (A). À l'intersection des deux routes départementales, prenez à droite « direction Polincove ». Laissez sur votre gauche la D 226 E et empruntez la rue de l'ermitage. Continuer tout droit sur 250 mètres environ et prenez le 1<sup>er</sup> chemin de terre à gauche.

2 Devant la Chapelle Lederc, prenez le chemin à droite. Au bout de celui-ci, prenez la route à gauche et longez le Château de la Baronne de Draëck (rue de Recques) (B).

3 Face au porche du château, prendre à droite. Traverser la route et prendre le chemin de terre. Ensuite, prenez à gauche la D 226. Vous êtes au lieu-dit « la Grasse Payelle ». ATTENTION route à fort circulation.

4 Prenez la première rue à gauche (rue Vrolant). Puis, à la croisée des chemins, prenez à gauche.

5 Après avoir longé la ferme du Petit Plouy et la Cueillette de Recques, prenez à gauche (rue du Plouy), la route goudronnée et profitez de la vue sur le clocher de l'église de Polincove. Après quelques mètres, prenez le chemin de terre à droite. Puis, de nouveau à droite au croisement suivant.

6 À l'intersection des chemins, prenez à droite. Traversez la D 218 et la place de l'église de Polincove (C). Puis, dirigez-vous vers le moulin bleu (D), où vous pouvez vous accorder une pause pique-nique au bord de l'eau.

V Variante : Prenez le chemin à gauche, puis à l'intersection à droite et suivez les indications du point 13

7 Au Moulin Bleu, prenez à gauche et longez la Hem. Puis, traversez la passerelle et continuez tout droit. Prenez à gauche le chemin qui longe le watergang du Tiret.

8 Enjambez le pont au-dessus du Tiret, puis dirigez-vous vers la droite. Au carrefour, prenez à gauche et longez la D 219. ATTENTION restez bien sur le bas côté.

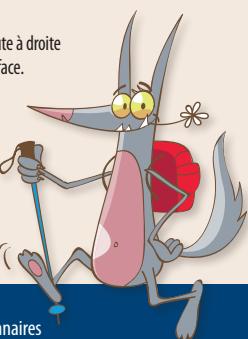
9 Avant le panneau d'agglomération « Polincove », prendre le chemin sur la droite. Puis, la route à gauche (rue Drionque). Au croisement, suivez à nouveau la D219 sur 250 mètres.

10 Traversez le pont et prenez à droite la route qui longe la Hem.

11 Au Fort St-Jean, prenez à gauche la D 218. Puis, prenez la petite route à droite (rue Barnedique). Traversez la D 219 et empruntez le chemin de terre en face.

12 Au hameau du Blanc Pignon, prendre à droite longez pendant quelques mètres la D 219 E. Puis, traversez la Départementale et prenez le chemin de terre à gauche.

13 Au croisement des chemins, continuer tout droit, au croisement suivant, poursuivre le chemin à gauche qui rejoint la Chapelle Lederc et de nouveau à gauche pour rejoindre le point de départ.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos détritus.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration, (circuit ou dépliant) contacter le CPETI au 03 21 00 83 83 - comitepromo.regionaudruicq@ccra.fr.
- Vérifiez les périodes de chasse

N° d'urgence : 112